

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
Arrondissement de Mâcon
Canton de La Chapelle de Guinchay
MAIRIE DE LEYNES 71570 LEYNES

Compte rendu de la séance du 19 mars 2021

Présents : Bernard MARTIN, Suzanne BERGERET, Christophe BEZ, Isabelle DE GROOTE, Virginie DESGRANGES, Anthony GAGUIN, Laurent JANOT, Bernard JUSTIN, Sébastien LACHARME, Arnaud LAVESVRE, Jacqueline MILAMANT, Fanny ROCHE-GAILLON, Christophe WUYLSTEKER

Excusés : Romain AUVIGUE et Anthony AUBLANC

Secrétaire(s) de la séance: Virginie DESGRANGES

Ordre du jour:

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil
2. Délibération pour les statuts du SIVOM
3. Délibération rentrée scolaire, les rythmes de la semaine
4. Délibération Vote du compte administratif 2020 - Leynes
5. Délibération vote du compte de gestion 2020 - Leynes
6. Délibération affectation des résultats 2020
7. Délibération vote des taxes locales 2021
8. Délibération vote du budget primitif 2021 commune de Leynes
9. Comptes rendus de réunion
10. Questions diverses

Délibérations du conseil:

Accord de la mise à jour du statut du SIVOM pour l'hydraulique et l'habilitation statutaire avec MBA:les statuts du SIVOM (DE 2021 005)

Suite aux conseils de la Préfecture, le SIVOM a dû reprendre une délibération pour la mise à jour de ses statuts.

En 2020, deux délibérations ont été prises pour modifier le statut hydraulique ainsi que l'habilitation statutaire avec MBA.

Les communes devaient les voter lors de leurs conseils municipaux dans les trois mois après la validation des délibérations.

Vu que le délai n'a pas pu être respecté, la préfecture a demandé au SIVOM de la Vallée de l'Arlois de reprendre une nouvelle délibération pour 3 points comme suit :

- ARTICLE 2 I bis : Habilitation statutaire : Le SIVOM est habilité, par voie de convention, à réaliser de manière ponctuelle et/ou urgente, des prestations de service en matière de voirie, pour le compte de la communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération. Le champ d'intervention du syndicat, pour ces travaux, concerne :

- le changement de grille ; le changement de tampon ; la réparation de réseaux, de chaussée.

- ARTICLE 6 : Le bureau est composé du président, d'un nombre de vice-présidents fixé par le comité syndical dans les limites fixées par l'article L.5211-10 du CGCT

- ARTICLE 7 : supprimer toutes les compétences à vocation hydraulique car elles ont été transférées à MBA.

- Après en avoir délibéré,

- Le conseil municipal accepte ces modifications.

Vote du compte administratif - leynes (DE 2021 006)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BERGERET Suzanne délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par MARTIN Bernard après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
R é s u l t a t s reportés		4 976.00		250 642.00		255 618.00
O p é r a t i o n s exercice	92 813.94	154 718.96	404 124.04	410 995.13	496 937.98	565 714.09
Total	92 813.94	159 694.96	404 124.04	661 637.13	496 937.98	821 332.09
Résultat de clôture		66 881.03		257 513.24		324 394.27
Restes à réaliser						
Total cumulé		66 881.03		257 513.24		324 394.27
R é s u l t a t définitif		66 881.03		257 513.24		324 394.27

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - leynes (DE 2021 007)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 324 394.27**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	250 642.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	115 293.24
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	6 871.09
Résultat cumulé au 31/12/2020	324 394.27
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	324 394.27
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation résultat investissement (compte 001)	66 881.03
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	257 513.24
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du compte de gestion - leynes (DE 2021 008)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BERGERET Suzanne

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote des taxes locales (DE 2021 009)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de voter les taux des taxes locales directes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désirant ne pas les augmenter, vote les nouveaux taux pour 2021, qui restent inchangés, soit:

Taxe d'habitation : 11.32%

Taxe foncière (bâti) : 16.94 %

Taxe foncière (non bâti) : 35.07 %

Vote du budget primitif 2021 commune de Leynes (DE 2021 010)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2021 concernant la commune :

dépenses et recettes de fonctionnement : 621 793.24 €

dépenses et recettes d'investissement : 272 778.27 €

Rentrée scolaire 2021 : les rythmes de la semaine (DE 2021 011)

Le renouvellement de la procédure relative à l'organisation du temps scolaire qui aura lieu entre le 14 décembre 2020 et le 07 mai 2021 concerne toutes les écoles passées sur un rythme hebdomadaire de 4 jours en 2017 ou en 2018 et celles restées à 4,5 jours. Le Directeur académique des services de l'Education Nationale de Saône & Loire décidera et fixera les horaires d'entrée et de sortie des écoles. Les conseillers municipaux d'une part et les conseils d'école d'autre part sont consultés pour avis.

Depuis la rentrée scolaire 2017-2018, le rythme hebdomadaire de 4 jours a été adopté pour l'école de Leynes comme suit, à savoir :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8:30 à 11:30 et de 13:20 à 16:20

Les mercredis sont réservés à un temps extra-scolaire.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'organisation de rythmes qui sera effective à la prochaine rentrée scolaire et pour une durée maximum de trois ans.

LE CONSEIL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir le rythme hebdomadaire des 4 jours ainsi que les horaires ci-dessus.

CHARGE le Maire de transmettre cet avis au conseil d'école pour concertation avant envoi à l'inspecteur de l'académie.

Comptes rendus de réunions

- 22/02 : Réunion avec la Marmite de l'Echanson (Messieurs RIPETTI et BUREAU). Compte rendu de Monsieur le Maire. Thèmes abordés rénovation du débarras, toilettes PMR. Les restaurateurs souhaiteraient utiliser la cour intérieure pour servir des repas. Le bail stipule que cette cour est commune au syndicat viticole et à la commune pour accès à ses bâtiments. Avant de nous prononcer, nous attendons une réponse du service juridique de l'ATD (Agence technique Départementale).
- 25/02 : Réunion C.L.E.C.T. (commission locale d'évaluation des charges transférées), Monsieur le Maire donne le compte-rendu de cette réunion dont l'objet était la prise de compétence du SDIS par MBA qui se traduit par un montant transféré de 18 458 € retenu sur les attributions de compensation versées à la commune.
- 26/02 : Commission « Urbanisme ». Compte rendu fait par Monsieur Christophe BEZ. Thèmes abordés : Procédure à suivre lors de dépôt de documents d'urbanisme, problèmes de stationnement, et rénovation en cours du bâtiment « ex Fin Bec ».
- 04/03 : Monsieur le Maire donne le compte rendu de sa rencontre en mairie avec Madame MARTIN, gérante des Caves de la Reine margot, accompagnée de son maître d'œuvre. A ce jour, la destination pour l'utilisation des locaux n'est pas franchement arrêtée. Les travaux n'étant pas conformes à la demande de travaux initiale, une nouvelle déclaration sera déposée.
- 05/03 : Réunion de la commission « Finances » rapportée par Monsieur Christophe BEZ. L'objet était la préparation budgétaire. La demande de subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental, concernant le dossier "Rénovation de la salle omnisports" a été retenue dans le cadre des "appels à projets 2021". 25 000 € représentant 25% du montant subventionnable ont d'ores et déjà été attribués.
- 09/03 : Monsieur le Maire donne le compte rendu du conseil d'école. Il évoque les activités des classes du RPI : sport avec l'USEP (défi handisport) ; projet « écriture » qui passe par la découverte d'autres cultures (ex : écriture chinoise) ; planning des manifestations du sou des écoles. Monsieur le Maire informe que le centre de loisirs « petites vacances » a été fermé par décision du SIVOM car il ne répond plus aux besoins des familles.
- 11/03 : Commission « Cimetière ». Monsieur Sébastien LACHARME rappelle le travail en cours : Actualisation du plan en concordance avec le logiciel, mise en forme d'un nouveau règlement.

- 12/03: Monsieur le Maire donne le compte rendu de l'assemblée générale de l'ATD qui s'est déroulée à CHARNAY LES MACON : état des effectifs, vote du compte administratif, du compte de gestion et du budget 2021.
- 16/03 : Entretien avec le JSL en présence des agents communaux Jacinto RAMOS et Bruno TISSIER sur le travail à réaliser pour l'obtention éventuelle d'une deuxième fleur. Article paru le 20 mars 2021 dans le JSL.
- 16/03 : Conférence des Maires : Compte rendu de Monsieur le Maire. Thèmes abordés : La GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines) et la contribution financière des communes.
- 17/03 : Monsieur Bernard JUSTIN donne le compte rendu du Conseil du SIVOM. Thèmes abordés : Vote du budget et approbation du compte administratif et du compte de gestion, participation financière des communes.
- 19/03 : Réunion « Le Grand Site » : Monsieur le Maire indique qu'un toilettage du balisage et de la signalétique de tous les sentiers de randonnée répertoriés a été fait. Des nouveaux dépliants des cartes et circuits sont à l'étude.

Informations :

Calendrier des commissions :

- Bâtiments communaux : le 26/03/2021 à 17:30
- Fleurissement : le 30/03/2021 à 18:30
- Urbanisme : le 09/04/2021 à 18:30
- Cimetière : le 23/04/2021 à 17:30
- Voirie : le 30/04/2021 à 17:30

Il est rappelé qu'une présentation du SIVOM et une visite de la roseauthèque par le conseil municipal sont envisagées un samedi matin. Monsieur le Maire se charge de l'organiser. Monsieur le Maire rappelle la date des élections départementales et régionales prévues les 13 et 20/06/2021. (à confirmer)

Monsieur Laurent JANOT, élu municipal, annonce son départ du conseil pour des raisons de santé.

Prochain conseil le 16/04/2021

La séance est levée à 23 heures 15